

DECLARATION SUR LES MASSACRES EN COURS DE LA POPULATION
DE LA REGION DU BUGESERA

Depuis la nuit du 4 au 5 mars 1992, la population principalement TUTSI de la région du BUGESERA fait l'objet de massacres systématiques de la part de quelques éléments HUTU de cette même région et autres groupes non identifiés. Ces massacres des populations civiles innocentes sont la réplique logique et consécutive au mystérieux communiqué radiodiffusé à plus de 5 reprises notamment au cours des bulletins d'informations - moments de grande écoute - et à grands coups de publicité à partir du 3 mars 1992.

A ce jour, le bilan de ces tueries sauvages s'élève déjà à plus de 300 personnes tuées, tandis que d'autres victimes demeurent inconnues, ayant été jetées dans des rivières ou ayant péri dans des maisons incendiées. Sans compter ceux qui auraient péri dans les secteurs MWENDO et NKANGA en Commune GASHORA qui, jusqu'au 9 mars, n'ont pas été visitées par aucune autorité; les victimes n'ont pas pu s'enfuir de ces deux secteurs parce que les agresseurs ont barricadé toutes les issues vers le salut. Nous craignons que la population principalement visée dans ces troubles n'ait été décimée. Les chiffres risquent malheureusement de gonfler puisque la violence s'étend de la Commune, d'abord touchée, de KANZENZE à celles de GASHORA, NGENDA, TARE, MBOGO, SHYORONGI et vers KIGALI la Capitale.

BUGESERA est aussi le théâtre de scandaleux pillages des biens et maisons des populations d'une part, pendant que, d'autre part, les incendies ravagent des maisons.

Suite à ces actes de tueries et de vandalisme, la panique a gagné toute la population TUTSI de BUGESERA. Déjà, plus de 15.000 déplacés sont entassés dans des conditions fort difficiles de santé et d'hygiène dans des paroisses et écoles de NYAMATA, MARANYUNDO, RUHUHA et RILIMA, à la Prison de RILIMA et à la Commune GASHORA où l'insuffisance du logement, de vivres, de vêtements et de médicaments se fait déjà cruellement sentir.

D'autre part, les réactions des autorités locales et préfectorales face à ces événements tragiques ont été lourdes de signification. En effet, le Bourgmestre de KANZENZE, Monsieur RWAMBUKA Fidèle et le Sous-Préfet de KANAZI, Monsieur SEKAGINA, le 1er Substitut NDIMUBANZI Déo et l'agent du Service Central de Renseignements (S.C.R.) affecté à KANZENZE dont l'activisme dans ces massacres ne sont plus à démontrer, ont tout fait pour refouler loin des paroisses ces populations en détresse et ce malgré le danger de mort toujours réel. Malgré la mobilisation des autorités et des forces de l'ordre dans la région, les pillages, les incendies et les massacres se poursuivent toujours.

De la même manière, la coupure des moyens de communications téléphoniques et celle de l'eau de robinet pour décourager les hôtes de cette population en détresse, le refus des autorités à cette population de trouver refuge dans d'autres régions du pays, prouvent à suffisance l'existence d'une volonté réelle et délibérée d'isoler la région de BUGESERA du reste du pays et du monde. Ainsi, le plan d'extermination de ces populations innocentes, à l'instar des BAGOGWE au Nord du pays, devait suivre inmanquablement son cours dans le pays.

.../...

Aussi, malgré l'envoi, en date du 6 mars 1992, des renforts militaires de KIGALI sous la pression des représentants des missions diplomatiques, nous avons de sérieuses inquiétudes sur la réelle volonté de mettre fin à cette tragédie. Survenant après KIBILIRA, MUTARA, NASIRO, BIGOGWE et MURAMBI, ces massacres de BUGESERA apparaissent en définitive être le résultat d'une stratégie visant à mettre le pays à feu et à sang, par l'immolation d'une population, pour des fins politiques inavouées.

Nous condamnons avec la plus grande énergie ce programme ignoble, ses commanditaires, ses auteurs et complices.

Nous désapprouvons plus particulièrement la diffusion de faux communiqués et autres tracts par la RADIO NATIONALE qui se fait ainsi le relais efficace des fascistes de ce pays et qui, partant, se rend co-responsable de pertes de vies humaines par ses appels à la haine et à la division interethniques.

Nous saluons la mémoire de ces victimes innocentes et adressons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Nous demandons à l'opinion nationale et internationale, aux organismes humanitaires et des droits de l'homme rwandais et étrangers et à toutes les autres personnes éprises de démocratie, de paix et de justice à dénoncer et à condamner avec nous ces actes de barbarie et leurs auteurs.

Nous supplions ces mêmes personnes, groupes et organismes de nous aider à secourir le plus urgemment possible, moralement mais surtout matériellement, ces populations en détresse de BUGESERA.

C O N C L U S I O N

- Nous demandons respectueusement au Président de la République :
- d'user de ses compétences pour démettre d'office les autorités locales ci-haut citées dont l'activisme dans l'exécution de ce plan machiavélique a été prouvé;
 - de suivre de près l'évolution de la situation auprès des instances judiciaires pour que les responsables de ces exactions soient réprimés;
 - d'entamer une action urgente pour amener la presse officielle à son devoir d'éducation de la masse et non aux démarches d'attiser la violence à caractère ethnique et partisane;
 - de démettre immédiatement, le Directeur de l'ORINFOR en la personne de NAHIMANA Ferdinand pour sa complicité évidente dans la campagne médiatique fasciste et partisane ayant déclenché les violences au BUGESERA;
 - d'autoriser d'urgence une enquête internationale indépendante pour dégager d'une façon impartiale la véracité des faits et les responsabilités qui en découlent.

Kigali, le 10 Mars 1992

Les signataires :

A.D.L. "Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la personne et des libertés Publiques.

ABBE S. BAMBANA A.
LICHREDOR "Ligue Chrétienne de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda"

MAGARAKA I
Représentant
légal suppléant
A.V.P. "Association des Volontaires de la Paix"

A.R.D.HO. "Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme.

F. Byabarumwe
KANYARWANDA a.s.b.l.

Equipe Ruhatana

Père Mahame C.

H. MASSACRES AU BUGESERA

BREF HISTORIQUE

C'est dans la nuit du 4 au 5 mars 1992 que les événements sanglants du BUGESERA ont éclaté. Le premier secteur touché par les tueries, les pillages et les incendies fut celui de MAYANGE, en commune KANZENZE. Au cours de la même nuit, le secteur de MUYENZI, dans la même commune, fut également attaqué par des éléments en provenance du secteur MAYANGE. A partir de ces deux secteurs, les troubles gagnèrent une grande partie de la commune de KANZENZE, à l'exception de 3 secteurs - à savoir NTARAMA, KIBUNGO, et KAYUMBA - sur les 14 que compte la commune.

Le 8 mars, ce fut au tour de la commune de GASHORA, situé plus à l'est, d'être touchée par les troubles: les violences les plus extrêmes furent signalées notamment dans les secteurs NKANGA, RWINUMA, et MWENDO.

Dans la commune de NGENDA, située à la frontière burundaise, les troubles touchèrent particulièrement 3 secteurs.

L'ampleur des exactions du Bugesera fut rapidement connue à Kigali et à l'étranger, grâce aux témoignages directs et courageux émanant d'habitants de la région. C'est dans ce contexte qu'il faut placer le meurtre de Mlle Antonia LOCATELLI - volontaire d'origine italienne établie au Bugesera depuis 1970 - perpétré dans la nuit du 9 au 10 mars 1992, à Nyamata, dans le but probable d'éliminer un témoin gênant. En effet, Mlle LOCATELLI avait osé téléphoner à plusieurs correspondants au Rwanda et à l'étranger pour dénoncer les exactions commises au Bugesera. On sait aujourd'hui que son meurtrier est un gendarme nommé ULIMUBENSHI, et qu'il fut dépêché à Nyamata en vue d'accomplir cette "mission".

LES VICTIMES

Le dernier bilan officiel publié par les autorités rwandaises fait état de 182 personnes tués, dont 84 dans la seule commune de GASHORA, 62 dans la commune de KANZENZE, et 36 dans la commune de NGENDA. Ce bilan officiel est certainement inférieur à la réalité. Il ne tient compte ni des corps enterrés furtivement, ou jetés dans les lacs, les rivières, les marais, et les fosses septiques, ni des centaines de blessés. Se basant sur des témoignages multiples et concordants, recueillis sur place, les associations rwandaises de défense des

à Nyamata le 1er mars 1992. Ce qui les aurait conduit à rédiger un tract incitant la population à la violence contre l'opposition et contre les Tutsi. C'est au lendemain de la distribution de ce tract, diffusé, selon des témoignages concordants, à partir du bureau communal par des éléments se servant d'un véhicule appartenant également à la commune de KANZENZE, que les troubles ont éclaté.

Kigali, le 15 avril 1992.

PERSONNES TUÉES DANS LE BUGESERA EN MARS 1992

A. COMMUNE KANZENZE

1. SECTEUR MAYANGE

NOM et PRENOM

1. GATAHBIYE
2. MFIZI
3. KAYIJUKA
4. KAGINA
5. KIRENGA
6. GASASIRA
7. MURINDANGWE
8. RUKAZANDEKWE
9. RUKORERUKA
10. NDIRORERA
11. GATEMANYI
12. MUKANZIGIYE
13. UGIRIWABO
14. BISERUKA M.
15. NYIRANGURUBE
16. RUSESANDEKWE Pierre
17. KAHAHARA (et son fils)
18. IYAHUREHYE

CELLULE

- RUKINDO
- GASHWIJI
-
- RUKINDO
- MURAHBI
- MURAHBI
- GAKINDO
- MURAHBI
- MURAHBI
- RWARUSAKU
- KAGENGE
- KAGENGE
- KAGENGE
- KAGENGE
- RUGAZI
- RUGAZI
- RUGAZI
- GAKAHBA
- GAKAHBA

2. SECTEUR MUYENZZI

19. MUKASEKURU
20. KANTARAHWA
21. MASONERA
22. GATERA
23. KAYITESI
24. RUKIRIZA

- KAVUHU
- KAVUHU
- KAVUHU
- KAVUHU
- KAVUHU

droits de l'homme, quant à elles, parlent de plus de 300 personnes tuées (cf. Déclaration du 10 mars 1992).

Il faut également signaler de nombreux cas de viols collectifs, dont plusieurs ont entraîné la mort des victimes. Le nombre des personnes déplacées accueillies dans des paroisses catholiques et protestantes, ainsi que dans des écoles et des centres de santé de la région, dépasse les 15.000.

LES DÉGATS MATÉRIELS

Officiellement 1500 maisons ont été incendiées, et 1200 animaux domestiques abattus. Une fois de plus, ce bilan est sous-estimé. Les membres des associations de défense des droits de l'homme, ainsi que les journalistes rwandais qui se sont rendus sur place ont constaté que dans certains secteurs, toutes les maisons de Tutsi, y compris les constructions secondaires servant de cuisines et qui sont généralement couvertes de paille, avaient été incendiées. En outre, toutes les réserves de nourriture et les objets de valeur (mobilier, vêtements, etc.) ont été pillés, à telle enseigne qu'il est impossible, à l'heure actuelle, d'établir une évaluation chiffrée de ces dommages matériels.

LES RESPONSABILITÉS

A ce jour, le Parquet de Kigali a arrêté environ 470 personnes, qui sont détenues dans les prisons de NYAMATA et RILIMA, au Bugesera. Selon plusieurs témoins, la plupart des responsables de ces exactions n'ont jamais été appréhendés par le Parquet. D'autres l'ont été, mais ils ont été immédiatement relâchés. Toutes ces personnes se trouvent actuellement en liberté, et si une occasion leur était offerte, le drame recommencerait.

Parmi les personnes présumées coupables qui n'ont pas été inquiétées, on cite notamment les 2 principaux instigateurs locaux qui sont:

- le bourgmestre de la commune KANZENZE, M. Fidèle RWAMBUKA, membre du comité national du MRND, l'ex-parti unique toujours au gouvernement;
- le sous-préfet de KANAZI, M. Faustin SEKAGINA, qui vient d'être nommé à la tête de la sous-préfecture de RUSHASHI; sa mutation serait apparemment liée aux protestations qu'ont suscitées les événements du Bugesera.

Signalons que le bourgmestre RWAMBUKA et le sous-préfet SEKAGINA avaient été sévèrement mis en cause au cours du meeting du Parti Libéral, tenu

9. SECTEUR MARANYUNDO

64. KINYANZA

B. COMMUNE NGENDA

1. SECTEUR GAKAMBA

- 1. BUCAKURE KAGASA
- 2. REKERAHO SHITWE
- 3. NTIRUSHWA (fils de REKERAHO) SHITWE
- 4. KANTENGA SHITWE
- 5. NDIBWAHI Téléphone SHITWE
- 6. GAKOKO SHITWE
- 7. YIRIRWAHANDI SHITWE
- 8. HITAYEZU SHITWE
- 9. RUKABUKIRA E. SHITWE
- 10. Yotam (fils de Rukabukira) SHITWE
- 11. NKUNDINFURA Athanase (al. Kilometero) SHITWE
- 12. NDIZIHIWE (fils de NKUNDINFURA) SHITWE
- 13. HISIGARO SHITWE
- 14. NDAHAGE Stratton BUHARA
- 15. BENEHABO BIHEMBE
- 16. NDIKURYAYO Téléphone NYAKAYENZI
- 17. SENGUGE RUZINGE
- 18. NYIRAMWIZA (Mme Senguge) RUZINGE
- 19. Un fils de Mutabazi RUZINGE
- 20. NKOMEJE RUZINGE
- 21. KAHBANDA RUZINGE
- 22. KALITANYI Innocent RUZINGE

2. SECTEUR KAVUMU

- 23. Cassien KARUGONDO
- 24. MUNYEHARA KARUGONDO
- 25. NYAGATOKA MUYANGE
- 26. BAHURANGE NGERUKA
- 27. NYIRACUNDA NGERUKA
- 28. MUTUYIYERA (petit-fils de Nyiracunda) NGERUKA
- 29. MUKARUBUGA KAVUMU

3. SECTEUR HAREBA

- 30. UKOBIZABA BUKUMBA
- 31. UWEGAMIYINFURA Célestin BUKUMBA
- 32. SENEZA KAYONZA
- 33. BAVUGIRIJE KAYONZA
- 34. MVUYEKURE GATARE

4. SECTEUR NYARUGENGE

- 35. AKIMPAYE KAHABARE
- 36. MBONYINBUGA GIHINGA

- 25. MUKAGASANA KAVUMU
- 26. MUKANKURANGA GACUCU
- 27. RUSIZANA GACUCU
- 28. RWABAGABO (et son fils) GAKAMBA
- 29. NYAKAYIRO -
- 30. KAZINDU GAKAMBA
- 31. BUHIGIRO GAKAMBA
- 32. BUZINDU -
- 33. RUMIYA -

3. SECTEUR KANAZI

KAGIRAZINA

- 34. MUTSINZI
- 35. GAKELI

4. SECTEUR MURAMA

- 36. KAYIJAMBE CYIVUGIZA
- 37. NYIRAHUNENGE CYIVUGIZA
- 38. GATETE CYIVUGIZA
- 39. KANDAGAYE CYIVUGIZA
- 40. NGAHABE KIYOGOMA
- 41. MAKUZA KIYOGOMA

5. SECTEUR RULINDO

- 42. GASHAGAZA KAGUNGA
- 43. NYIRAHANOSHI KABUYE
- 44. KAYIJUKA KABUYE
- 45. MUKARACAMBA KABUYE
- 46. NTAGARA KABUYE
- 47. MUKAGATARE KABUYE
- 48. GAHONGAYIRE KABUYE
- 49. Véronique CYINDONYI
- 50. KAJEGUHAKWA CYINDONYI
- 51. Mme KAJEGUHAKWA

6. SECTEUR GICACA

- 52. Désiré KAGUSA
- 53. TWAGIRAYEZU KAGUSA
- 54. NTIGURIRWA KAGUSA

7. SECTEUR KUBENYI

- 55. Josephine KIGARAHU
- 56. GAKWERERE KIGARAHU
- 57. RUCAMIHIGO BIDUDU
- 58. Mme RUCAMIHIGO BIDUDU
- 59. Une fille de RUCAMIHIGO BIDUDU
- 60. MUNYAHBEGA BIDUDU

8. SECTEUR NYAGIHUNIKA

- 61. RUGARAHU KIGUSA
- 62. IYAKAREMYE MBONWA
- 63. NSHIHIYIHANA KIRUHURA

C. COMMUNE GASHORA

1. SECTEUR NKANGA

1. NYIRIGIRA (fils de MUHIMA) RWIMINAZI
2. GAKWAYA RWIMINAZI
- 3-6. Mme GAKWAYA et ses 3 enfants RWIMINAZI
7. Hélène (Mme Gatete) RWIMINAZI
8. GASANA KIGINA
- 9-13. Mme GASANA et ses 4 enfants KIGINA
14. KABAYIZA Charles KIGINA
15. KANIMBA Charles GIKOMA
16. SEMINEGA Jn-Bap. (frère du précédent) GIKOMA
17. MUGIRANEZA (fils de Seminega) GIKOMA
18. GASHUHBA GIKOMA
19. MUKASHEMA Clotilde (Mme Nsanzabaganwa) GIKOMA
20. GATARIGAMBA Cassien GIKOMA
21. NKWAYA GIKOMA
22. RUKARA Louis RUKO
23. RWIHIGA Antoine GIKOMA
24. NDAGIJIMANA (fils de Kabimba Stanislas) RUKO
25. NYAMABWIGIRI Emmanuel RUKO
26. KAYITARE (fils de Nyamabwigiri) RUKO
27. JOSEPH (fils de Nyamabwigiri) RUKO
28. RUHIGIRA Ladislas KIVUSHA
29. TWAGIRIMANA Alphonse (fils de Ruhigira) KIVUSHA
30. NYIRABUKARA KIVUSHA
31. BUJYUGURI GASORORO
32. NYIRABADANA (Mme Bujyuguri) GASORORO

2. SECTEUR RWINUME

33. KAMATAHU TABARARI
34. MUKANTWARI TABARARI
35. MUKANKURANGA TABARARI
36. MUKANDEKEZI TABARARI
37. BATAHURIZA TABARARI
38. TURIKUBWIMANA TABARARI
39. NKUNZURWANDA TABARARI
40. TUYISENGE TABARARI
41. NYIRANTASHYA TABARARI
42. KAMAYO TABARARI
43. MURINDANGABO TABARARI
44. NYIRAJABIRO TABARARI
45. NDAYISABA TABARARI
46. BAZATOHA TABARARI
47. RWANYANGE TABARARI
48. UWEMERINKIKO TABARARI
49. KABAGINA TABARARI
50. Un petit-fils de KAMATAHU (cf n°33) TABARARI
- 51-54. MITSARANA et ses 3 enfants TABARARI
55. Caritas BIDUDU
56. KAREKEZI E. HUGORORE
57. MUKAHURANGIRA Donatille (Mme Semanyugu) HUGORORE
58. GAKWERERE HUGORORE

60. KABANANIYE José HUGORORE
61. La mère de NTAHBARA HUGORORE

2. SECTEUR RWERO

62. KAGERUKA GATETE
63. NKEZABERA Benoît GATETE
64. RUGABIRA Martin GASENYI
65. RUTIJANWA HABURANE

3. SECTEUR MWENDO

66. NDUKURA Matthieu GASENYI
67. HUKANGWIJE Judith (Mme Nduhura) GASENYI
68. Lucien HIGINA
- 69-71. Monique (Mme Lucien) + lrs 3 enfants HIGINA
72. KABANGO Mathias KAYOVU

4. SECTEUR RILIMA

73. SEMANDWA GITEGA
74. NTEZIMANA Jérémie GITEGA
75. NYIRANSABIHANA GITEGA
76. MUKANDAYISENCA GITEGA
77. MUKARUBUCA GITEGA
78. NZIRAYANYEREZE Godofroid KIVUHU
79. NGURUBE Ezéchiel GASEKE
80. KAMBUGUJE Adèle NYABAGENDWA
81. KAMPAYANA GASENYI
82. NZABAKURANA GITEGA
83. Un enfant de KARINIJABO

5. SECTEUR JURU

84. Un enfant de NTAHBARA GATORA
85. La mère de RUSANGANWA GATORA

N.B. Pour toutes ces personnes, nous pouvons donner des détails sur ceux qui les ont tués, et la façon dont cela s'est fait.

I. CAS DES MM. RWANTIGIGI et MUGABOWINDEKWE - BUGESERA -

MM. RWANTIGIGI et MUGABOWINDEKWE vivent dans le Bugesera (secteur Maranyundo, en commune KANZENZE). Ils ont été emprisonnés fin mars 1992. On avait trouvé le corps d'un Hutu aux environs de leur domicile.

Ce sont des Tutsi, et ils vivaient au camp des déplacés, à la paroisse de NYAMATA. Quand ce corps d'un Hutu tué a été découvert, les voisins, Hutu eux-mêmes, en ont tout de suite déduit que c'était le fait de la vengeance des Tutsi. Six jeunes gens tutsi, domiciliés près de l'endroit où a été découvert le cadavre, ont été arrêtés et emprisonnés.

Un homme épris de justice qui connaissait le différend qui opposait son propre fils et le défunt, est allé trouver les officiers du Ministère Public à Nyamata. Il leur a dit que son fils a disparu, et qu'il ne vivait pas en bon terme avec le défunt. Il leur a dit qu'ils sauraient la vérité sur cet assassinat, quand ils l'auront retrouvé. Les investigations ont commencé et le fils disparu a été retrouvé. Il a reconnu avoir tué M. RUBYEGERI, il a monté le vélo et le poste de radio qu'il lui avait pris.

Après ces aveux, les six suspects n'ont pas tous été relâchés. On en a relâché 4. MM. RWANTIGIGI et MUGABOWINDEKWE sont restés en prison pour des raisons inexplicables. Nous avons entrepris des démarches pour faire relâcher ces victimes d'une détention arbitraire ; ces démarches sont restées longtemps infructueuses. Nous avons du intervenir au Parquet de la République à Kigali, à Nyamata, jusqu'au Ministre de la Justice lui-même ; les innocents ont finalement été relâchés, après trois mois d'emprisonnement et des démarches innombrables.

Ils n'ont pas osé porter plainte contre ceux qui les ont abusivement détenus en prison. Ils craignent des représailles de la part de ceux qui les ont poursuivis. Ils ne sont pas assurés de leur sécurité, même présentement, ne sachant pas d'où est venue l'injustice dont ils ont été l'objet.

Kigali, le 4 juillet 1992.

Monique MUJAWAMARIYA
Secrétaire permanente.

J. ENQUÊTE SUR LE BOURGMESTRE, M. RWAMBUKA COMMUNE DE KANZENZE - PRÉFECTURE DE KIGALI -

M. RWAMBUKA, depuis sa nomination comme bourgmestre de la commune de Kanzenze et comme membre du Comité Central du MRND au niveau national, a considéré cette commune comme sa propriété personnelle; des meurtres, des pillages, des incendies et des explosions de mines s'y sont déroulés, sans doute pas à son insu.

1. Après son arrivée dans la commune, il a tout fait pour écraser la population qui n'était pas originaire de cette commune, soi-disant qu'elle a refusé de l'élire comme député. C'est dans ce cadre qu'il voulait chasser les Rwandais venant de Tanzanie et d'autres qui s'étaient installés dans la vallée de Mwesa. MM. NKUNDIMANA Joël et Anastase SERUVUMBA ont écrit à ce sujet un article, paru dans le journal "Imbaga" n°3; il a alors mis en prison ce M. Nkundimana Joël, l'accusant de fautes qu'il n'a jamais commises.

Et le 16/6/1991, en collaboration avec le sous-préfet, M. Sekagina, et le préfet, M. BAGAMBIKI, il a chassé ces réfugiés venant de Tanzanie et installés par force, à cause de la faim, dans la vallée de Mwesa (voir Imbaga n°3).

2. Le 26/6/1991, à 17h, le bourgmestre, M. Rwambuka, a envoyé une bande conduite par le brigadier Emmanuel, chez M. Nkundimana Joël. Ils ont battu très gravement ce dernier et l'ont laissé tout nu (les photos sont à Radio Rwanda en a parlé). Il lui en voulait à cause de l'article publié dans le journal "Imbaga" n°3, contre ces autorités : le préfet M. Bagambiki Emmanuel, le sous-préfet, M. Sekagina, ainsi que l'agent du Service de Renseignement de la sous-préfecture de Kanazi. En plus, Joël avait contredit le préfet, M. Bagambiki Emmanuel, dans une réunion qu'il a tenue, à Mwesa, le 26/6/1991.

3. Le 5/8/1991, le bourgmestre, M. Rwambuka, en collaboration avec le conseiller de secteur de Muyenzi, du sous-préfet, M. Sekagina, et du préfet, M. Emmanuel Bagambiki, ont incendié, pillé et battu des pauvres affaiblis qui s'étaient installés dans la vallée de Mwesa par force (voir Imbaga n°4); M. Nkundimana Joël a failli y laisser la vie.

4. Aux mois de mai, juin, juillet, le bourgmestre, M. Rwambuka, a amené en cachette des gens pour les faire tuer dans le camp militaire de Gako. Les journaux Rwanda Rushya et le Tribunal du Peuple en ont parlé. L'association ARDHO a fait une enquête à ce sujet, elle a porté plainte contre le bourgmestre, M. Rwambuka, au Parquet Général.

5. Le 30/8/1991, le bourgmestre, M. Rwambuka, et le préfet, M. Bagambiki, ont dirigé une réunion pour soulever la population pour des raisons d'ethnies et de partis politiques, alors que cette réunion était convoquée pour des questions de sécurité. Lors de cette réunion, on a révélé comment le bourgmestre, M. Rwambuka, avait fait disparaître des gens, entre autres les 2 petits fils de M. Muzungu, du secteur Murama, ainsi que le petit frère de M. Ruzindana, du secteur Kanazi. Le préfet lui a demandé des explications; il n'a pas pu répondre; au contraire, il a commencé à accuser le commandant de place de Gako, le colonel Musonera.

6. Le 11/11/1991, le bourgmestre, M. Rwambuka, a dirigé une réunion et il a lu un tract écrit par M. Ngeze Hassan et son équipe, le faisant passer pour un tract écrit par des "Inkotanyi de Ruhengeri et de Nyamata". Le bourgmestre, M. Rwambuka, a dit lors de cette réunion que certains Tutsi sont contre le MRND et par conséquent qu'il est fâché (voir Imbaga n°8). La solution n'était-elle pas de les tuer, comme cela se fera en mars 1992 ? Cette réunion avait pour but de "réveiller les Hutu" comme aime le dire M. Ngeze Hassan.

7. Le 25/12/1991, M. Ngeze Hassan a parcouru tout le Bugesera distribuant partout un tract intitulé "Les Bahutu commencent à se fâcher"! On suppose que le bourgmestre, M. Rwambuka, fait partie de la société Kangurara; en tout cas, il a noué des amitiés très solides avec M. Ngeze Hassan.

8. Les 14 et 17/1/1992, le bourgmestre, M. Rwambuka, aidé par des ouvriers du Minitrape de Nyamata, a fait réparer un pont à Kibilizi; ils ont placé une mine anti-char qui a fait sauter la camionnette de M. Banzubaze; celui-ci deviendra plus tard, membre du groupe de M. Rwambuka. Après cet incident, ils ont fait publier dans le journal "Umurwanashyamba" n°16, et à la radio, dans le but de tromper la population, que ce sont les Tutsi qui ont posé la mine pour tuer M. Rwambuka; or, le pont est à 10 km de sa maison et lui ne passe jamais par cette route.

9. Le 4/3/1992, le Bugesera était en feu, et le 5/3/1992, au matin, la population du secteur Muyenzi est venue l'informer; au lieu d'aller voir, il s'est

rendu en voiture à Kigali, pour une réunion. S'il n'avait pas eu part à ces troubles, il aurait demandé du renfort en haut lieu, pour qu'on l'aide à redresser la situation. Pourquoi n'a-t-il pas renvoyé les conseillers et les responsables de cellule qui ont pillé et massacré, lors de ces troubles ?

10. Rappelons que le 18/2/1992, le bourgmestre, M. Rwambuka, et son équipe avaient posé une mine à Mayange. Or, le même jour, le bourgmestre, M. Rwambuka, était allé pour diriger à Mayange une réunion de sécurité, invitant la population à faire attention aux mines; c'est le lendemain que la mine a sauté à cet endroit même ! Ce matin-là, il est retourné voir les dégâts de cette mine, dans la camionnette du fils de M. Bahena, de Nyamata, alors qu'un commandant, M. Banzubaze, faisait ses propres démarches avec celle de la commune (puisque la sienne avait sauté avec la mine de RWAKIBILIZI).

11. Le 9/9/1992, Mademoiselle Antonia Locatelli est assassiné, tué par balles. Elle avait eu une altercation avec le bourgmestre, ce jour-là même, à propos des installations d'eau qu'on avait coupées alors que les réfugiés en avaient besoin.

12. Avant les événements du Bugesera, M. Rwambuka avait écrit un tract contre MM. Muyenzi et Gahima du Parti Libéral (P.L.); il les appelait des bandits, et demandait aux Hutu fâchés de rester vigilants et de faire incarcérer les ennemis avant qu'ils ne s'évadent. Ce tract et la mine qui a sauté à Mayange ont soulevé la population du Bugesera les uns contre les autres.

13. Pendant les mois de mai, juin et juillet 1992, au lieu de sauvegarder la sécurité publique, le bourgmestre, M. Rwambuka, a semé des troubles grâce à la présence des Interahamwe du secteur Mwogo. Les partisans du MDR ont été poursuivis et se sont enfuis à Nyamata, Muyenzi, Kabuga et ailleurs. Il a fait mettre des barrières dans le secteur Mwogo, mais le colonel Musonera les a supprimées par la suite. Le bourgmestre, M. Rwambuka, n'a rien fait pour les réfugiés du secteur RURINDO qui ont regagné leur domicile, au moment où on détruisait encore leurs maisons et pillait leurs champs pour qu'ils meurent de faim. Beaucoup ont été pillés, mais personne n'a été arrêté; le conseiller est au courant.

Le bourgmestre, M. Rwambuka, a tué des gens avec l'aide du brigadier Emmanuel soi-disant que la population doit respecter la loi. Dernièrement, ce dernier a tiré sur un jeune homme du secteur Gicaca, M. Hare-

**K. DÉCLARATION DES ASSOCIATIONS
DE DÉFENSE DE DROITS DE L'HOMME
SUR L'INSÉCURITÉ DANS LE PAYS,
NOTAMMENT AU BUGESERA ET A KIBUNGO**

Subsidiairement à nos déclarations du 18 et du 26 août 1992, nous, membres des associations rwandaïses de défense des droits de l'homme, continuons à être alarmés sur les violations graves des droits, sur la menace et les atteintes à la vie des personnes.

En date du 1er septembre 1992, 66 personnes parmi les déplacés du BUGESERA ont alerté la Primature, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, le Ministère de la Justice ainsi que le Ministère du Travail et des Affaires Sociales sur les menaces qui pesaient sur eux.

Les descentes des associations de défense des droits de l'homme sur le terrain aux mois de mars, avril, mai, juillet et septembre 1992, confirment les faits suivants:

- le retour des déplacés dans leurs domiciles est sérieusement empêché par les menaces continues des voisins et même des autorités locales, au niveau du secteur et de la cellule;
- les autorités locales sont directement impliquées. Les noms du bourgmestre M. RWAMBUKA Fidèle et des Conseillers Communaux MM. NIYIBIZI Cléophas (secteur Kanazi), KINYOGOTE (secteur Mura), BAZIMAZIKI Léonard (secteur Mayange), BASIGAYABO Ezéchias (secteur Muyenzi), KARUHIJE (secteur Musenyi), KARERANGABO (secteur Rulindo) et NTAHONTUYE (secteur Gicaca) sont unanimement cités;
- l'inefficacité, l'indifférence, le manque de collaboration ou la contradiction des autorités et des pouvoirs - sous-préfecture, commune, parquet et tribunaux - se remarquent aisément;
- des maisons reconstruites sont à nouveau pillées et détruites dans les secteurs ci-haut visés;
- les menaces de mort font toujours des réfugiés. Des rumeurs émanant des groupuscules de la C.D.R. (notamment aux dates des 30 et 31 juillet 1992) ainsi que des autorités locales (bourgmestre et conseillers précités) entretiennent ce climat;
- les prévenus dans les massacres du BUGESERA libérés dernièrement par le Tribunal de Première Instance de Kigali suite aux fautes de procédure

limana, qui était encore en convalescence, ayant été opéré à Rukoma. Sa fiche d'hospitalisation en cet hôpital de Remera-Rukoma, porte le n° 7902.

14. Le bourgmestre, M. Kwambuka, met des gens en prison injustement. Par exemple, M. Nkundimana Joël y a passé 8 jours, parce qu'il avait osé dire les erreurs que commettent les autorités du Bugesera, le sous-préfet, M. Sekagina, et le préfet, M. Bagambiki. Il a été relâché grâce aux journalistes du journal "Imbaga".

15. Qui parle de M. Rwambuka n'en finirait pas: pour le moment, il donne les tôles destinés à ceux qui ont été sinistrés, à des Hutu qui n'ont jamais fui, ni été sinistrés - au Tutsi qui a besoin de 30 tôles pour sa maison sinistrée, il n'en donne que 14. Les autres, il les donne à des gens qui n'ont pas souffert de dommages. Un membre de cellule, du secteur Maranyundo. M. Ntuhungwa, donne les tôles à ses amis qui n'ont pas dû fuir, et oublie les réfugiés.

16. Pour la sécurité, rien n'a été fait; ainsi dans le secteur Mayange, des jeunes font l'animation toute la nuit, chantant qu'il faut tuer les Tutsi. La population a exposé ce problème au ministre, M. Ndasingwa Landoald, lors d'un meeting tenu pour la population, le 22/6/1992. Le sous-préfet, M. Nayinzira, y était présent et il a condamné cette façon d'agir. Mais jusqu'à maintenant rien n'a été fait. Les réfugiés qui ont regagné leur domicile, sont dans une insécurité totale: les tueurs et pillards habitent à côté d'eux!

N.B. Le bourgmestre, M. Rwambuka, et le sous-préfet, M. Sekagina, ont mis en prison 2 réfugiés, MM. Rwantigigi et Mugabowindekwe sans raison. Le directeur de la prison de Rilima a refusé de les relâcher; or le Ministère de la Justice et le Parquet ont demandé par deux fois déjà, leur libération.

Kigali, le 18/7/1992.
M. Joël Nkundimana
Correspondant de Kanyarwanda et d'ARDHO
pour le Bugesera.

N.B. Ce texte a été traduit du kinyarwanda en français par nos soins.

judiciaire, sont cités comme semeurs des actuels désordres. Ces prévenus qui se croient acquittés, chantent sans cesse la victoire du parti C.D.R. qui, par l'intermédiaire de leur avocat, a plaidé pour leur libération.

Dans la préfecture de Kibungu, des alertes d'insécurité sont signalées dans les communes de Kabarondo, Rusumo, Rukira, Birenga, etc... Les bruits de répétition du scénario déjà expérimenté à Kibilira, Bigogwe, Murambi, Nasho, Bugesera, Mbogo et dernièrement, Gishyita et Rwamatamu dans la préfecture de Kibuye, inquiètent les populations.

Dans la préfecture de Cyangugu, la pose des mines fait toujours des victimes. Depuis le 13 septembre 1992, les appels se font plus nombreux. Cette nuit du 16 au 17 septembre 1992, trois militaires ont tué cinq personnes et blessé gravement 30 personnes dans le secteur Rutonde en commune RUTONDE, sous-préfecture de Rwamagana. Le lien de cet acte avec les alertes précédentes n'est pas vérifié, mais la situation générale reste préoccupante.

Les Associations soussignées demandent à toutes les autorités concernées, à savoir le chef de l'Etat, le chef du gouvernement, le ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, le ministre de la Défense Nationale, le ministre de la Justice et le ministre du Travail et des Affaires Sociales, d'être présentes, vigilantes et cohérentes.

En ce qui concerne les autorités locales mises en cause, le Gouvernement devrait s'empresse à faire les enquêtes urgentes, rendre publics les rapports y relatifs, et traduire en justice les personnes pour lesquelles il y a des indices sérieux de culpabilité.

Le Gouvernement rwandais reste responsable de la situation. Sa crédibilité sera mise en jeu aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme au Rwanda, et que les auteurs de troubles ne seront pas poursuivis.

Fait à Kigali, le 17 septembre 1992.

A.D.L.: Abbé André SIBOMANA. ARDHO: Maître NGANGO Félicien

AVP: KATABARWA André. LICHREDHOR: MAZIMPAKA Innocent

KANYARWANDA: KANYABUGOYI Fidèle

Une religieuse italienne a été abattue au Rwanda

LE SOIR (0.3.92)

D'heure en heure, le bilan des victimes des affrontements ethniques s'éleve au Rwanda : de source officielle on reconnaît à présent 35 morts, tandis qu'un membre du principal parti d'opposition, le Mouvement démocratique républicain, a affirmé que les troubles avaient fait 150 morts. Le Front patriotique rwandais, lui, fait état de 450 morts.

Selon plusieurs sources, il est impossible de recenser exactement les victimes car de nombreux corps ont été jetés dans des latrines, ou enterrés sur les collines, notamment par des prisonniers de Rilima, réquisitionnés pour la circonstance. Le Premier ministre rwandais a lancé un appel au calme, reconnaissant que des « potiches de résistance » existaient encore dans les communes de Gashora et Ngenza, tandis que les trois principaux partis d'opposition ont annoncé une manifestation pour samedi, afin de protester contre les massacres dans le Bugesera et contre les manœuvres dilatoires qui, selon eux, retardent la formation d'un gouvernement de transition.

Dans la paroisse de Nyamata, où

C. B.

SOIR 11.3.92

Le calme est revenu, mais l'inquiétude ne s'est pas dissipée

Massacres au Rwanda : risque d'extension

Même si dans les collines du Bugesera, où des civils tutsis ont été massacrés, la situation semblait calmée en ce début de semaine, l'inquiétude des observateurs ne s'est pas dissipée : chacun, à Kigali comme à l'étranger, redoute que les violences ethniques s'étendent plus loin dans le pays. Le ministre belge des Affaires étrangères, M. Willy Claes, a proposé aux « Douze » d'effectuer une démarche communautaire auprès des autorités rwandaises afin de leur demander d'intervenir d'urgence afin de prévenir une escalade de la violence.

Le nombre de victimes dépasserait déjà le bilan officiel de 20 à 30 morts : il s'élèverait à une centaine de victimes, certaines sources parlant même de 300. Le bilan réel est d'autant plus difficile à établir que des corps seraient éparpillés dans les collines.

Selon certaines informations, les troubles du Bugesera pourraient déborder dans d'autres communes et des troubles auraient déjà été relevés du côté de Kibirira, Kibungo, Kibuye. Les autorités

C. B.

rwandaises ont déjà décrété le couvre-feu dans la préfecture sud de Kamazi et des observateurs craignent que la perspective de troubles dans d'autres régions soit le prétexte à décréter le couvre-feu sur d'importantes parties du territoire, ce qui hypothéquerait davantage encore l'évolution du Rwanda vers la démocratie. En outre, le couvre-feu n'arrange rien : suivant certaines sources, c'est précisément la nuit que des tueurs, protégés par les autorités locales, poursuivent leurs activités et répandent la terreur sur les collines. Des témoignages relatent que des paysans hutus, encadrés par les autorités locales et les militaires, ou profitant à tout le moins de la passivité des forces de l'ordre, s'en prennent spécifiquement à leurs compatriotes tutsis et incendient leurs maisons. La terreur régnant sur les collines aurait déjà obligé entre 5 et 10.000 personnes à quitter leur lieu d'habitation.

Les autorités rwandaises expliquent les troubles dans le Bugesera par le fait que le Front patrioti-

au nord-ouest de Giseniy et en janvier 1991, après que le FPR eut attaqué la prison de Ruhengeri, les Bagogwe, un sous-groupe tutsi vivant au nord-ouest du Rwanda, subirent une série d'assauts, qui firent plus de 300 morts. En novembre 1991 des officiels de la commune de Murambi ont incité des Hutus à attaquer des Tutsis, ainsi que des membres de partis d'opposition et 500 personnes prirent la fuite. Relevant qu'à cause de la guerre, les forces armées rwandaises sont passées de 5.000 à 30.000 hommes et que les nouvelles recrues n'ont pas beaucoup d'entraînement, le rapport d'Africa Watch souligne aussi que malgré les promesses des autorités, les responsables des massacres ne furent jamais jugés et sanctionnés. En sera-t-il de même cette fois-ci ? Les diplomates occidentaux semblent s'en préoccuper et l'ambassadeur de Belgique au Rwanda, qui s'est déjà rendu dans les zones troubles, a fait rapport à ses collègues...

C. B.